

Evolution de la réglementation Rôle des diagnostics

Joëlle Carmès (DGS)
Richard Cayre (DGUHC)

1

Une gestion sous différents angles



2

Réglementation : **une approche par polluants**

- L'Amiante
- Le Monoxyde de carbone
- Le Radon
- Le Tabac

Des voies de gestion différentes

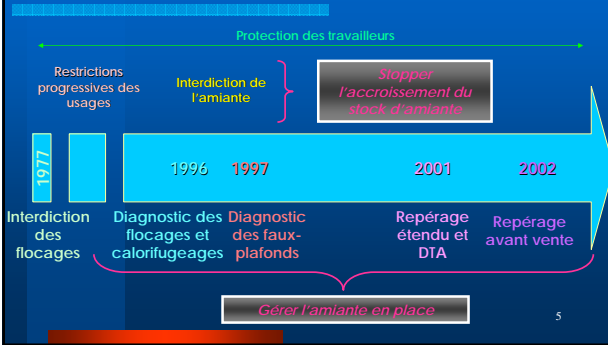
3

L'amiante



4

La mise en place du dispositif



Le contrôle

- Une volonté politique d'une attention particulière sur le sujet
- Une implication nécessaire de différents services de l'État
- Plusieurs textes pour la mise en œuvre
 - décret du 25/08/06 : communication DTA
 - décret du 30/08/06 : CCDSA / IGH + ERP 1 et 2
 - circulaire du 14/06/06 : 8 ministres signataires, contrôle échelonné sur plusieurs années

Evolution

Rapports Sénat, AN, IGAS/IGA/CGPC



Groupe de travail national « Amiante et Fibres »

?

- Contrôle
- Aspects techniques ...

Le monoxyde de carbone (CO)



Les intoxications oxycarbonées

Loi de santé publique : Réduire de 30% la mortalité à l'horizon 2008

- Mise en place d'un nouveau système de surveillance
- De nombreux textes existants depuis la fin des années 1960 - Un renforcement récent
- Normalisation
- Lieux de culte : circulaire DGS/DDSC du 4/09/06

9

Evolution

- *Projet de décret relatif à la prévention des intoxications par le CO dans les constructions, par des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant des combustibles*

- Objectifs
- Champ d'application
- Exigences essentielles
- Principe



Projet de décret en Conseil d'Etat

10

Evolution

?

- *De nouvelles données issues du système de surveillance*
 - Meilleure connaissance des accidents
 - Identification des causes des accidents



Mesures de gestion éventuelles

11

Evolution

?

- *Détecteurs CO fixes et portatifs : Un moyen de prévention possible des intoxications*



Fiabilité et efficacité ?



Saisine interministérielle du LNE

12

Evolution

?

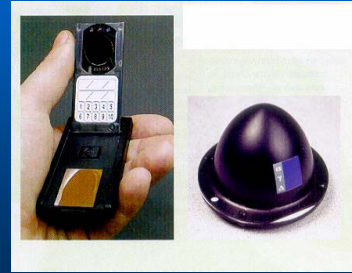
- Développement de la prévention --> Rapport d'un Groupe de Travail du CSHPF sur les situations à risque



Mesures de gestion éventuelles

13

Le radon



14

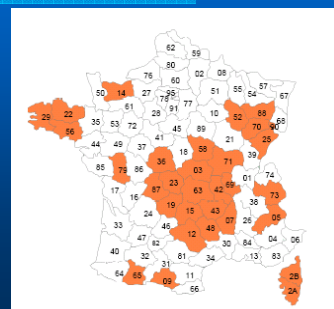
Le dispositif actuel

Décret du 4 avril 2002

- Obligation de mesure de radon pour les propriétaires de certains établissements dans les départements prioritaires
- Réalisation des mesures par des organismes agréés ou l'IRSN
- Tenue d'un registre

15

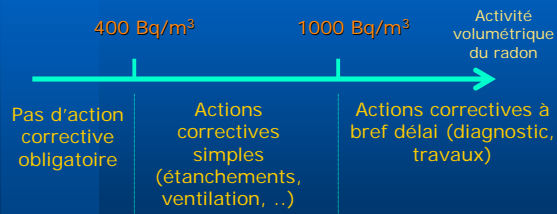
Les départements prioritaires



Arrêté du 22/07/04

16

Les niveaux d'action



Evolution



- Construction d'une nouvelle politique pour la gestion du risque lié au radon dans l'habitat et les constructions neuves
- Redéfinition des zones prioritaires --> modification de l'arrêté du 22/07/04

Le tabac



Le dispositif actuel

- Depuis le 1/02/07 : Interdiction de fumer dans tous les lieux fermés et couverts à usage collectif, sauf cafés, discothèques, ..
- A partir du 1/01/08 : Renforcement de l'interdiction --> Possibilité d'aménagement de fumeurs

Les caractéristiques des fumoirs

Possibilité
emplacements réservés
aux fumeurs
(pour certains ET)
=
Salle close,
pas de prestation
de service

- Air renouvelé (pdt au - 1h) avant tâche d'entretien
- Dispositif d'extraction air par ventilation mécanique (10 Vol/h)
- Local en dépression

21

Evolution

Evaluation du dispositif



Eventuelles modifications des caractéristiques techniques des fumoirs ?

22

Une gestion sous différents angles

Des polluants identifiés

Amiante
CO
FMA
Tabac
Radon



D'autres risques à déterminer

par polluants
par sources de polluants

Le rôle de la ventilation

23

Outils d'approche

Normalisation des méthodes de mesures des polluants

Élaboration de valeurs limites et d'indices

Évaluation de la qualité des airs intérieurs

Identification des sources de polluants

Hierarchisation des polluants

24

Evolution

Déploiement d'une base de données sur les caractéristiques des produits de construction

Mise au point d'un étiquetage simplifié des produits

Recommandations sur les produits et les équipements

Guides de conception de bâtiments

Incitation des gestionnaires de patrimoine

25

Une gestion sous différents angles

Des polluants identifiés

Amiante

CO

FMA

Tabac

Radon



D'autres risques à déterminer

par polluants

par sources de polluants

Le rôle de la ventilation

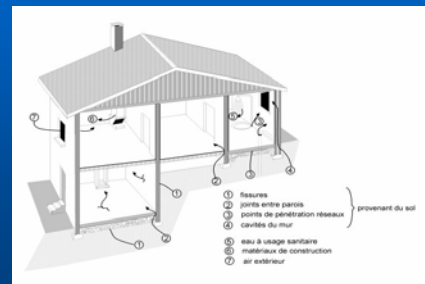
26

La ventilation

- CCH : Renouvellement de l'air et évacuation des émanations
- RSD type (Circulaire de 1978)
- Arrêté du 24 mars 1982 : Débits minimaux d'air dans les logements

27

Un exemple : le radon



28

Solutions

- Dilution : limitée par les contraintes énergétiques, de confort thermique et acoustique
- Actions à la source : étanchement entre le bâtiment et le sous-sol, ...

29

Un autre exemple : le tabac

- Actions à la source
- Dilution, renouvellement d'air : 10 Vol/h : incompatible avec une occupation longue

30

Conclusion

La ventilation dilue la pollution mais ne permet pas d'apporter une solution complète aux problèmes liés à la qualité de l'air intérieur

31

Le diagnostic technique immobilier

Améliorer l'information des acquéreurs et des futurs locataires de biens immobiliers

- Regroupement dans un seul dossier des états, constats et diagnostics
- Certification, garanties et indépendance des opérateurs

➔ 1^{er} novembre 2007

32

Le dispositif actuel

ETATS OBLIGATOIRES	VENTE (promesse, à défaut acte authentique)	Durée de validité	LOCATION	Durée de validité
Plomb	Partie privative d'un lot de copropriété, immeubles construits avant le 1 ^{er} janvier 1949.	1 an	Contrat de location ou renouvellement du bail (à partir du 12 août 2008).	6 ans
Amiante	Bâtiments dont le permis est antérieur au 1 ^{er} juillet 1997	Sans		
Termites	Zones contaminées (partie privative si lot de copropriété).	6 mois		
Risques naturels et technologiques	Zones délimitées par le préfet, au plus tard le 1 ^{er} juin 2006.		Contrat de location ou renouvellement du bail au plus tard 1 ^{er} juin 2006.	

33

Evolution

ETATS OBLIGATOIRES	VENTE (promesse, à défaut acte authentique)	Durée de validité	LOCATION	Durée de validité
Gaz	Installation de plus de 15 ans (partie privative si lot de copropriété). A compter du 1 ^{er} novembre 2007.	3 ans		
Energie	Logts existants (1 ^{er} novembre 2006), logts neufs (1 ^{er} juillet 2007).	10 ans	Contrat de location ou renouvellement du bail à partir du 1 ^{er} juillet 2007.	10 ans
Electricité	En cours (lot ENL)			

34

Merci pour votre attention

35